

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CM SAINT FLORENT LE VIEIL, 15 PLACE DE LA FEVRIERE ST FLORENT LE VIEIL 49410 MAUGES SUR LOIRE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 5 000 €.

M GUILBAULT GAYLORD, représentant de la société SAS YAR-INDEZ S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 425 LIEU DIT LES BROSSES LE MARILLAIS 49410 MAUGES SUR LOIRE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
M GUILBAULT GAYLORD	500	5 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 19 août 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

"lu et approuvé"

JST14

